

## RÈGLEMENT CONCOURS « PAYERNE ET SES HAMEAUX, VILLE DE LUMIÈRES »

### **Article 1**

Le concours est ouvert à tous les résidents de Payerne et de ses Hameaux. Il s'agit d'un concours public ouvert et annoncé sur le site de la Société de développement de Payerne [www.societededeveloppementpayerne.ch](http://www.societededeveloppementpayerne.ch). L'inscription est gratuite. Chaque participant ne peut concourir que pour une adresse. Cette année, les commerçants sont exclus du concours, car ceux-ci participent au concours « Noël en Rouge et Blanc ».

### **Article 2**

Les décorations de fête doivent être visibles de la rue. Merci de faire en sorte que les décorations ne constituent pas un danger ou une gêne pour les passants ou les voisins et fixez solidement vos décorations. La tournée du jury se fera en début de soirée donc la décoration doit être lumineuse.

### **Article 3**

La visite du jury, composé de 3 membres de la Société de Développement, s'effectuera entre le 20 et 23 décembre 2021.

Les résultats seront publiés sur le site de la Société de Développement le 27 décembre à midi.

### **Article 4**

Le jury prendra en considération la qualité, l'originalité, l'harmonie des couleurs et des formes de la décoration.

### **Article 5**

Le grand gagnant de l'édition 2020 du concours « Payerne et ses Hameaux, ville de lumière » est hors concours pour cette édition 2021.

## **Article 6**

Prix :

1. CHF 150.--
2. CHF 100.--
3. CHF 50.--

La remise des prix aura lieu lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société de Développement.

## **Article 7**

Tout participant accepte le fait que des photographies de sa décoration de fête soient réalisées et publiées.

## **Article 8**

Les participants acceptent sans réserve le règlement du concours ainsi que les décisions du jury.

## **Article 9**

Les inscriptions se font sur le site Internet de la Société de Développement jusqu'au 19 décembre 2020 minuit ou en remplissant un bulletin d'inscription lors du Marché de Noël de Payerne qui aura lieu du 8 au 12 décembre 2021.